

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE ANNEE 2023/2024



GROUPE SCOLAIRE CHARLES PIQUET

Avenue des Écoles
13520 Maussane-les-Alpilles

MAIRIE DE MAUSSANE
-LES-ALPILLES

Avenue de la Vallée des Baux
13520 Maussane-les-Alpilles
Téléphone : 04 90 54 30 06

Messagerie :
contact.mairie@maussanelesalpilles.fr

Dépôt du dossier complet **avant le 15 avril 2023**

LES PIÈCES À FOURNIR

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

(PHOTOCOPIES ET ORIGINAUX)		Réservé service scolaire
1	Fiche d'inscription Famille	<input type="checkbox"/>
2	Fiche autorisations	<input type="checkbox"/>
3	Fiche(s) d'inscription Enfant (une par enfant) AVEC PHOTO	<input type="checkbox"/>
4	Fiche(s) sanitaire (une par enfant)	<input type="checkbox"/>
5	Pages « vaccinations » du carnet de santé identifiées et par enfant	<input type="checkbox"/>
6	Pièce d'identité du parent demandeur	<input type="checkbox"/>
7	Livret de famille (pages parents et enfants) ou acte de naissance de l'enfant	<input type="checkbox"/>
8	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile de moins de 3 mois au Nom et à l'adresse du parent demandeur (facture d'électricité, d'eau, ou de téléphone fixe) - Pour les parents hébergés chez une tierce personne : <ul style="list-style-type: none"> - attestation d'hébergement (formulaire à retirer en Mairie) - pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeur - justificatif au nom de l'hébergé à l'adresse (Relevé bancaire, attestation sécurité sociale, attestation caf) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
9	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de divorce : Jugement de divorce ou décision du juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant. • En cas de séparation des parents naturels et en l'absence de décision du juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> - attestation sur l'honneur (formulaire à retirer en Mairie) complétée précisant la résidence principale de l'enfant - pièce d'identité de l'autre parent 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
10	Attestation de paiement CAF ou MSA (de moins de 3 mois) <u>avec composition de la famille et quotient familial</u> . : à défaut, le tarif de base sera appliqué.	<input type="checkbox"/>
11	Récépissé règlement intérieur du temps périscolaire signé : parent(s) et enfant(s)	<input type="checkbox"/>
12	Enfant(s) en garde alternée : l'autre parent devra fournir un dossier complet pour l'ouverture d'un compte à la réservation des activités périscolaires	<input type="checkbox"/>
13	Certificat de radiation en cas de changement d'école	<input type="checkbox"/>
14	Si demande de dérogation : décision favorable du Maire de la commune de résidence	<input type="checkbox"/>
15	Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident	<input type="checkbox"/>

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Les Modalités d'inscription scolaire

L'inscription est **OBLIGATOIRE** à chacune de ces étapes :

- Dès la première année en maternelle,
- Dès la première année d'élémentaire au CP,
- Pour chaque nouvel enfant arrivant à Maussane-les-Alpilles,
- En cas de déménagement.

L'inscription administrative est faite par le service scolaire de la commune mais les directeurs d'écoles sont en charge de l'admission définitive des élèves.

Par conséquent l'admission auprès du directeur de l'école doit **obligatoirement** être faite après réception du certificat d'inscription délivré par la Mairie.

Les demandes de dérogations

Seul est concerné l'enfant non domicilié sur la Commune de Maussane-les-Alpilles.

La dérogation scolaire doit demeurer une procédure exceptionnelle destinée à formuler une demande d'inscription scolaire en dehors de sa commune de domicile justifiée par des contraintes particulières et ce, dans la limite des places disponibles.

Un dossier de demande de dérogation, à retirer en Mairie, doit être complété et déposé avant toute demande d'inscription scolaire.

Attention : si la dérogation a été demandée pour l'entrée en maternelle, elle doit être obligatoirement renouvelée lors de l'entrée en élémentaire.

Les horaires du temps de classe des écoles maternelle et primaire

Temps de classe : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Les coordonnées des écoles maternelle et primaire

- Ecole maternelle « Les Alpilles » : ☎ 04 90 54 51 09
- Ecole élémentaire « Charles Piquet » : ☎ 04 90 54 41 73

Service scolaire de la Mairie de Maussane-les-Alpilles

- **Emilie GERMAIN**, conseillère municipale, déléguée à la jeunesse, à l'éducation et à la petite enfance : permanence sur RDV au : ☎ 04 90 54 30 06 - ✉ contact.mairie@maussanelesalpilles.fr
- **Maguelone MARTIN**, responsable enfance jeunesse
☎ 06 38 47 37 70 - ✉ maguelone.martin@maussanelesalpilles.fr
- **Elodie GRITTI**, service scolaire et régisseur de recettes périscolaires
☎ 04 90 54 30 06 - ✉ elodie.gritti@maussanelesalpilles.fr

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

L'inscription : elle est **OBLIGATOIRE AVANT** toute fréquentation des services. Elle est à renouveler chaque année auprès du service scolaire de la Mairie.

Si le(s) enfant(s) est/sont en garde alternée et si les deux parents souhaitent avoir accès à la réservation des activités périscolaires, chacun d'eux devra déposer un dossier de demande d'inscription.

Dans un premier temps, le **DOSSIER** de demande d'inscription doit être déposé à la mairie dûment complété avec les pièces justificatives demandées **avant le 15 avril 2023**.

Le **règlement intérieur** régissant notamment les modalités d'inscription et de réservation aux temps périscolaires est joint au présent dossier et doit être **OBLIGATOIREMENT ACCEPTÉ et SIGNÉ**.

Dans un second temps, la **RÉSERVATION** et le **PAIEMENT** des repas et de l'accueil du matin et/ou du soir se fera sur le **PORTAIL FAMILLE** : <https://maussane-les-alpilles.argfamille.fr>

Un identifiant et mot de passe seront fournis aux familles pour la connexion sur le portail par mail après validation du dossier d'inscription. Une fois la 1^{ère} connexion réalisée, l'identifiant et le mot de passe restent inchangés pour les autres années.

ATTENTION : Si le dossier (avec les pièces justificatives) n'est pas complet, les enfants ne seront pas accueillis le jour de la rentrée.

Les horaires des différents services

- **Restauration scolaire** : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30
- **Garderie du matin et du soir** : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - de 07h45 à 08h30 (*les enfants doivent être déposés impérativement avant 08h10*)
 - de 16h30 à 18h00 (*les enfants pourront être récupérés à partir de 16h45*)
- **Etude dirigée (à partir du CP)** : Les lundi, mardi, et jeudi
 - de 16h50 à 17h50 (*les enfants ne peuvent pas partir pendant l'étude*)

Rappel de la Circulaire no 97-178 du 18 septembre 1997 : La sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de leur maître. Cette surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Ils sont alors soit pris en charge par un service de cantine, de garderie, d'études surveillées ou d'activités périscolaires, soit rendus aux familles. Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux par écrit. Concernant la sortie des élèves de l'école primaire : sortie libre après le temps scolaire (11h30 et 16h30), sortie obligatoire avec un parent ou un adulte autorisé si l'enfant est inscrit en périscolaire (garderie, étude).

Les tarifs

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal (transmissible sur simple demande).

Les coordonnées du service périscolaire :

- **Elue, déléguée à la jeunesse, à l'éducation et à la petite enfance** (permanence sur RDV) :
Emilie GERMAIN : ☎ 04 90 54 30 06 ✉ contact.mairie@maussanelesalpilles.fr
- **Responsable enfance jeunesse** :
Maguelone MARTIN : ☎ 06 38 47 37 70 ✉ maguelone.martin@maussanelesalpilles.fr
- **Responsable du personnel municipal** (restauration scolaire, accueil périscolaire) :
Christine FABREGAT ☎ 06 71 57 24 98 ✉ christine.fabregat@maussanelesalpilles.fr
- **Service scolaire - Mairie de Maussane-les-Alpilles** :
Elodie GRITTI : ☎ 04 90 54 30 06 ✉ elodie.gritti@maussanelesalpilles.fr

FICHE INSCRIPTION FAMILLE ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable légal 1 Père Mère Tuteur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. Domicile : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Tél. Portable : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Mail : _____

Situation professionnelle :

sans activité retraité(e) en activité

Profession : _____

Employeur : _____

CP - Ville : _____

Tél. Professionnel : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Responsable légal 2 Père Mère Tuteur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. Domicile : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Tél. Portable : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Mail : _____

Situation professionnelle :

sans activité retraité(e) en activité

Profession : _____

Employeur : _____

CP - Ville : _____

Tél. Professionnel : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Situation de famille actuelle :

Célibataire vie maritale marié(e) pacsé(e) veuf(ve) divorcé(e)* séparé(e)*

*Joindre le Jugement de divorce ou décision du juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant. A défaut, chaque parent doit fournir une attestation sur l'honneur précisant les modalités de garde de l'enfant.

Régime Allocataire : CAF MSA N° Nom et prénom allocataire :

En cas de séparation des parents :

⇒ Autorité parentale

⇒ Domicile de l'enfant

⇒ Garde alternée

conjointe au père à la mère autre

chez le père chez la mère alternée autre

semaine paire chez le père chez la mère

semaine impaire chez le père chez la mère

ENFANT(S) À INSCRIRE

Nom et Prénom	Date de naissance	Nom et Prénom	Date de naissance
1		3	
2		4	

CONTACTS FAMILLE, en dehors des représentants légaux (personnes majeures)

Lien avec l'enfant : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Tél. Domicile : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Tél. Portable : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Tél. Professionnel : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Autorisé à récupérer l'enfant : Oui Non

A prévenir en cas d'urgence : Oui Non

Lien avec l'enfant : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Tél. Domicile : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Tél. Portable : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Tél. Professionnel : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Autorisé à récupérer l'enfant : Oui Non

A prévenir en cas d'urgence : Oui Non

Lien avec l'enfant : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Tél. Domicile : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Tél. Portable : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Tél. Professionnel : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Autorisé à récupérer l'enfant : Oui Non

A prévenir en cas d'urgence : Oui Non

Lien avec l'enfant : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Tél. Domicile : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Tél. Portable : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Tél. Professionnel : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Autorisé à récupérer l'enfant : Oui Non

A prévenir en cas d'urgence : Oui Non

FICHE SANITAIRE (une par enfant) ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Cette fiche unique permet de recueillir l'ensemble des informations nécessaires à l'inscription de votre enfant pour les temps périscolaires (restauration scolaire, garderies, étude). Elle est à compléter même si votre enfant n'est inscrit à aucun service municipal dans l'immédiat.

IDENTITÉ DE L'ENFANT			
NOM		PRENOM	
Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin - <input type="checkbox"/> Féminin	NÉ(E) LE	
Nom et N° de Sécurité Sociale auquel l'enfant est rattaché			
Nom et N° Assurance Responsabilité civile - individuelle accident			

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE			
NOM Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone (1)	Téléphone (2)
		__/__/__/__	__/__/__/__/__
		__/__/__/__/__	__/__/__/__/__
		__/__/__/__/__	__/__/__/__/__
	Médecin traitant (recommandé)	__/__/__/__/__	__/__/__/__/__

VACCINATIONS (Joindre la copie des pages de vaccins du carnet de santé ou le certificat médical attestant les vaccinations)					
Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'infection à Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires chez les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018. Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, seules les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite étaient obligatoires. Les autres étaient recommandées. (source : https://vaccination-info-service.fr/)					
Diphtérie	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le __/__/__	Méningocoque C	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le __/__/__
Tétanos	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le __/__/__	Pneumocoque	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le __/__/__
Poliomyélite	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le __/__/__	Rougeole	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le __/__/__
Coqueluche	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le __/__/__	Oreillons	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le __/__/__
Haemophilus B	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le __/__/__	Rubéole	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le __/__/__
Hépatite B	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le __/__/__	Autres :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le __/__/__

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT			
L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?			
Angine <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Scarlatine <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Coqueluche <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Rubéole <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Oreillons <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Varicelle <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Rougeole <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Otite <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
L'ENFANT PORTE T-IL ?			
Lentilles <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Prothèses Auditives <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Autres (Préciser) :	
Lunettes <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Prothèses ou Appareil Dentaire <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
L'ENFANT PRÉSENTE-T-IL DES PROBLÈMES DE SANTÉ PARTICULIERS ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
OUI Lesquels :			
L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ SUBI DES INTERVENTIONS CHIRURGICALES ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
OUI Lesquels :			
L'ENFANT A-T-IL DES ALLERGIES ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
OUI Alimentaires (préciser)			
OUI Médicaments (préciser)			
OUI Asthme (préciser)			

Si réponse(s) positive(s) :

Se rapprocher de la médecine scolaire (pour les enfants de 6 ans et plus) ou de la P.M.I. (pour les enfants de moins de 6 ans), pour étudier la nécessité de mettre en place un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé).

P.A.I. EXISTANT : OUI NON

Si OUI → Fournir une copie de PAI. Le protocole d'urgence et la trousse médicale devront être donnés en **2 exemplaires** : 1 à l'école et 1 au service périscolaire. Aucun médicament ne pourra être pris en l'absence de P.A.I.

LE : ____/____/____

SIGNATURE :

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT (une par enfant)

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

IDENTITÉ DE L'ENFANT				
Nom		Prénom		
Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	Date et lieu de Naissance		
Niveau 09/2023	<input type="checkbox"/> Petite Section <input type="checkbox"/> Moyenne Section <input type="checkbox"/> Grande Section <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2			

Photo
récente de
l'enfant

FREQUENTATION PRÉVUE AUX TEMPS PERISCOLAIRES				
Pour une bonne organisation des services, nous vous demandons de cocher ci-dessous la prévision de fréquentation annuelle aux différents services périscolaires.				
Enfant en garde alternée : <input type="checkbox"/> SEMAINE IMPAIRE <input type="checkbox"/> SEMAINE PAIRE				
FRÉQUENTATION PRÉVUE	ACCUEIL DU MATIN	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL DU SOIR	ETUDE DIRIGÉE
IRREGULIÈRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A PARTIR DU CP
SEMAINE COMPLÈTE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LUNDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MARDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEUDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VENDREDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I)
Un P.A.I doit être établi en lien avec le chef d'établissement accueillant l'enfant <ul style="list-style-type: none"> présentant une maladie chronique : diabète, épilepsie, asthme ou une allergie (alimentaire, médicamenteuse), devant prendre régulièrement des médicaments ou recevoir des gestes à faire en urgence, devant avoir un accompagnement particulier.
Un P.A.I est-il déjà mis en place pour votre enfant : <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI pour quel motif : <input type="checkbox"/> allergie alimentaire sans repas fourni par la famille <input type="checkbox"/> allergie alimentaire avec repas fourni par la famille <input type="checkbox"/> asthme <input type="checkbox"/> Autre (précisez) <input type="checkbox"/> P.A.I déjà connu des services municipaux (protocole transmis) <input type="checkbox"/> P.A.I non connu ou 1 ^{ère} demande

Je soussigné(e).....(père-mère-tuteur)
responsable légal de l'enfant

- déclare exacts les renseignements portés sur la présente fiche et la fiche sanitaire de mon enfant.
- autorise l'équipe d'encadrement à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou d'un service d'urgence.
- m'engage à informer la commune de Maussane-les-Alpilles de toute modification importante concernant l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.

Date : _____ **Signature** _____

*Conformément à l'article 372-2 du Code Civil : « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ».

AUTORISATIONS ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

AUTORISATIONS / ATTESTATIONS PARENTALES

Je soussigné(e) _____ (mère - père - tuteur légal)
responsable légal de l'enfant/des enfants :

NOM : _____ Prénom : _____

NOM : _____ Prénom : _____

NOM : _____ Prénom : _____

NOM : _____ Prénom : _____

atteste sur l'honneur avoir souscrit une police d'assurance complète responsabilité civile extra-scolaire couvrant tous les risques au bénéfice de mon/mes enfant(s), en cours de validité.

autorise la commune à me faire parvenir toutes informations par courrier électronique à/aux adresses mails figurant sur le présent dossier.

m'engage à notifier toute modification des données concernant mon enfant auprès de l'école et du Service scolaire de la Mairie.

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance ainsi que mon/mes enfant(s) des conditions de réservation et du règlement intérieur du temps périscolaire pour lesquels je demande l'inscription de mon (mes) enfant(s) et déclare en accepter les modalités.

autorise la commune à réaliser et utiliser **des photos ou vidéos** sur lesquelles mon/mes enfant(s) fréquentant les services périscolaires (restauration scolaire, garderies, études) apparaît pour diffusion sur tout support (internet, revues, supports municipaux ou autre support de presse).

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier d'inscription et bénéficiaire de l'autorité parentale*.

Date : ____/____/____

Signature Responsable 1

Signature responsable 2

Signature Tuteur Légal

*Conformément à l'article 372-2 du Code Civil : « A l'égard des tiers de bonne foi, **chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre**, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ».

Information informatique et libertés : Les informations recueillies sur le dossier d'inscription sont enregistrées informatiquement et utilisées par la Commune de Maussane-les-Alpilles uniquement pour la gestion d'ensemble des services en matière d'affaires scolaires et périscolaires et la communication de toutes informations en lien avec les actions de la commune dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Elles sont conservées selon les durées en vigueur conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen relatif à la Protection des Données Personnelles.